Image not found or type unknown

Règles sur la copropriété

Par **JACKY Vincent**, le **04/10/2018** à **10:20**

Bonjour,

J'ai des infiltrations en toiture de mon immeuble et le charpentier a prévu de remplacer le velux qui donne directement sur un logement.
A qui incombe le côut de ce nouveau velux.

A la copropriété ou au propriétaire du logement?

Merci pour votre retour[smile7]

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés